



Vice caché sur voiturette d'occasion

Par **POLLUX2_old**, le 17/11/2012 à 13:44

Bonjour,

J'ai acheté une voiturette d'occasion à un particulier.

Après avoir parcouru quelques kilomètres j'ai entendu un sifflement lors des décélérations (bruit de roulement ou pignon). Je vais voir un garagiste spécialisé pour voiturette. En examinant la boîte (pont inverseur) il s'aperçoit qu'une soudure à froid a été effectuée pour cacher une fissure. Il se propose de démonter la boîte avec mon accord.

Résultat alarmant: plus d'huile dans la boîte et un roulement désintégré dans cette boîte ayant entraîné des dégâts aux pignons.

Verdict: boîte Hs.

Cout de remise en état: boîte reconditionnée + main d'oeuvre environ 900€.

Question: est-ce un vice caché ou purement une arnaque sachant que le défaut a été volontairement camouflé par cette soudure à froid que l'on ne pouvait voir à l'achat?

Comment dois-je procéder pour récupérer les frais de remise en état près du vendeur?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **amajuris**, le 17/11/2012 à 14:56

bjr,

le problème c'est que maintenant que le vice "caché" a été réparé, il sera difficile de le prouver.

en effet il y a vice caché si vous prouvez que le défaut existait au moment de la vente et qu'en cas de procédure devant un tribunal l'expert désigné puisse le constater.

à minima il faudrait que vous conserviez les pièces remplacées et que le garagiste fasse une

attestation de ce qu'il a constaté.

vous pouvez faire un courrier de mise en demeure par LRAR à votre vendeur en lui expliquant ce qui vous êtes arrivé et votre intention en cas de refus de remboursement de l'assigner devant le tribunal compétent.

cdt